

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 47 (1918)
Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Ensuite du rapport publié dans le *Bulletin pédagogique* du 1^{er} mars 1918 par le comité de la Société de secours mutuels du corps enseignant, il convient de signaler la décision, digne de tous éloges, prise par l'honorable conseil communal de Bulle, en date du 21 février dernier. Le chef-lieu de la Gruyère compte actuellement 16 classes primaires dirigées par 6 instituteurs et 10 institutrices. Malgré ce grand nombre de classes, les autorités communales n'ont pas hésité à voter les allocations suivantes pour 1918 : 400 fr. à chaque instituteur marié avec un supplément de 50 fr. pour la femme et de 110 fr. par enfant. L'instituteur célibataire et les institutrices reçoivent chacun 335 fr. Ces allocations sont de beaucoup supérieures à celles fixées par le Grand Conseil.

Honneur au conseil communal bullois ! Malgré les peines inhérentes à la carrière de l'instituteur, il fait encore bon enseigner et on peut se dévouer au progrès scolaire d'une commune aussi généreuse et reconnaissante.
(J. Verdon.)

En date du 28 février 1918, la Direction de l'Instruction publique a adressé à tous les conseils communaux du canton une circulaire en vue de les inviter à accorder au personnel enseignant une allocation au moins égale à celle de l'Etat. Plusieurs communes ont immédiatement donné suite à cette recommandation, et parmi celles-ci, nous avons le plaisir de signaler : Prez-vers-Noréaz, Dirlaret cercle libre public, Albeuve, Vuadens, Auboranges, Attalens.

La commune de Villargiroud vient d'accorder à son instituteur l'allocation entière, soit 425 fr. Celle d'Arconciel a pris la même généreuse décision.

Institut agricole de Pérolles. — L'Institut agricole de Pérolles a eu le 21 mars, de 9 à 11 heures $\frac{1}{2}$, les examens de clôture du cours agricole d'hiver et l'examen semestriel de l'Ecole de laiterie. Cette école a été fréquentée, durant le semestre écoulé, par 104 élèves, dont 89 au cours agricole et 15 au cours de laiterie. Parmi ces 104 élèves, 57 sont des Fribourgeois, 29 des Confédérés des autres cantons et 18 des étrangers. Les Fribourgeois se répartissent comme suit entre les districts : Sarine, 14 ; Singine, 16 ; Gruyère, 4 ; Lac, 11 ; Glâne, 4 ; Broye, 7 ; Veveyse, 1. Parmi les Confédérés, il y a 8 Valaisans et, parmi les étrangers, 13 Français et 2 Belges.

— La Société « la Jeunesse prévoyante » de Bulle comptait 162 membres au 1^{er} janvier 1917. Durant le présent exercice, 28 mutualistes se sont retirés, dont 12 pour cause d'émancipation, 7 ensuite de changement de domicile, 8 pour difficulté de paiement des cotisations et 1 par suite de décès.

Au 1^{er} septembre dernier se sont enrôlés 49 nouveaux membres,

soit : 29 garçons et 20 filles. Le nombre actuel de nos mutualistes est de 183, dont 103 garçons et 80 filles. C'est l'un des plus forts effectifs enregistrés depuis la fondation de notre Association, le 1^{er} janvier 1910. La marche réjouissante de la mutualité scolaire s'accroît heureusement, malgré la dureté des temps que nous traversons. Ce fait tient à ce que beaucoup de parents, et nous les en félicitons, comprennent la grande valeur de la mutualité, surtout à une époque où les frais de médicaments sont si onéreux.

Le subside fédéral encaissé cette année a été de 600 fr., soit 199 fr. 50 pour solde de 1916 et 400 fr. 50 acompte pour 1917. Le 13 avril 1917, nous avons eu la 2^{me} visite-contrôle de l'expert fédéral, M. Zanetti, qui s'est déclaré entièrement satisfait de la tenue de la comptabilité et du registre des membres. Il n'y a eu qu'une séance du Comité en 1917, la bonne marche de la Société n'ayant donné lieu à aucune difficulté. Les résultats financiers restent réjouissants puisque le fonds de maladie s'est accru de 400 fr. Pourtant, nous avons été très larges dans l'octroi des bulletins de maladie et dans le paiement de bon nombre de fortifiants aux mutualistes malades.

Il a été versé 9,076 cotisations à 8 cent. au fonds de maladie, soit : 726 fr. 08. Le produit de l'épargne, y compris les versements facultatifs, s'est élevé à 660 fr. 58.

Il a été délivré 83 bulletins de maladie, soit 45 sur les 103 garçons inscrits et 38 sur les 80 filles. Il y a donc eu 43 % de garçons malades et 47 % de filles.

Les frais de docteur se sont élevés à 331 fr. 50, ceux de pharmacie à 271 fr. 75. De plus, la caisse a payé 161 fr. pour le traitement de 4 mutualistes à l'hôpital de Riaz et à Lausanne.

Les retraits d'épargne ont atteint le chiffre de 678 fr. 91. Un mutualiste, qui faisait partie de notre Association dès le début, a retiré, à lui seul, 143 fr. 03. Cet argent lui a servi, ainsi qu'à trois autres membres, à payer les premiers frais d'entrée en apprentissage. Six autres élèves ont retiré leur épargne en vue de leurs préparatifs de départ pour des collèges et des instituts privés. (J. Verdon.)

Assistance aux enfants suisses nécessiteux et malades. — Les difficultés toujours plus grandes de ravitaillement causées par la longue durée de la guerre et la hausse constante du prix des denrées, ont amené en Suisse un appauvrissement notable du régime alimentaire de nos classes ouvrières, surtout dans les villes.

Ceux qui ont le plus à souffrir de cet état de choses, ce sont les enfants. Par suite d'une alimentation insuffisante, ils seront atteints dans leur développement physique et intellectuel et deviendront des proies faciles pour l'anémie, la tuberculose et d'autres maladies.

Pour parer, dans la mesure du possible, à ce danger, une association nationale s'est fondée en union avec les organes compétents de l'administration fédérale, aux fins d'organiser un service d'assis-

tance pour les enfants nécessiteux de notre pays. Tandis que certains enfants seront placés dans des établissements hospitaliers, il s'agit de trouver, à la ville comme à la campagne, *des familles généreuses, disposées à recevoir gratuitement* pour quatre à six semaines, d'autres enfants ne pouvant pas avoir chez eux, dans leur famille, la nourriture fortifiante dont leur croissance aurait besoin.

Si les ressources dont il dispose viennent à le permettre, le comité tentera d'ouvrir, pour les enfants malades ou débilités, un *home* analogue à nos colonies de vacances. En attendant la fondation de cet asile, il tâchera de trouver des familles assez charitables pour hospitaliser chez elles un enfant pauvre pour une durée de quelques semaines.

Les désirs qu'exprimeront ces familles concernant l'âge, le sexe, la religion et le temps de séjour des enfants qu'elles voudront accueillir seront pris en considération. Un service de cartes alimentaires sera organisé et chaque enfant sera pourvu d'une déclaration médicale attestant qu'il peut être reçu sans crainte de contagion quelconque.

Notre comité acceptera aussi avec reconnaissance tous les dons qu'on voudra bien lui faire parvenir pour faciliter sa tâche.

(Le Comité.)

AVIS

Université. — Le cours de pédagogie catéchistique que nous avons annoncé en son temps a été donné par M. l'abbé Dévaud tous les jeudis, dès le 14 février. Il comportait un cours théorique sur les préceptes généraux de cet enseignement, puis un exercice pratique, et enfin une causerie, où le professeur répondait aux questions qui lui étaient posées par ses auditeurs (qui étaient presque exclusivement des institutrices).

Ce cours se continuera pendant le semestre d'été, dès le 25 avril, le jeudi matin. De 8 à 9 heures, cours théorique sur l'application des moments didactiques à l'enseignement du catéchisme, puis sur cet enseignement dans les différents cours. De 9 à 10 heures, exercices pratiques. Dès le milieu du semestre, on abordera l'étude de la pédagogie de l'enseignement de l'histoire biblique.

On rappelle que ce cours s'adresse d'abord aux membres du corps enseignant primaire.

